

## 12 - Centre Communal d'Action Sociale - Rapport 2013

**Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur :** Le CCAS est un établissement public administratif communal, issu des bureaux d'aide sociale (loi de 1953), qui ont évolué vers la forme de CCAS en 1978, et obtenu leur nom de CCAS par la loi de 1986. En 1995, un décret a fixé les missions et l'organisation des CCAS.

Même si les liens avec la commune sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois en 2013. Il est composé de 17 administrateurs comprenant neuf élus de la Ville de Besançon et huit personnes qualifiées. Le Maire de Besançon est le Président de droit du Conseil d'Administration.

### Rapport d'activité

L'activité du CCAS de Besançon est organisée autour de trois pôles : les Solidarités - l'Autonomie, et le pôle transversal du Secrétariat général.

#### Les Solidarités

Les objectifs génériques de ce pôle s'inscrivent dans des stratégies de développement social, c'est-à-dire des logiques qui conjuguent :

- . le développement des personnes aidées
- . le développement des organisations qui permettent les projets (dispositifs, partenariats)
- . le développement des territoires.

Cette mission se décline en deux axes :

- des modes d'intervention sociale diversifiés (personnalisée, de groupe, collective),
- le développement d'une offre d'insertion variée et des dispositifs qui le permettent (hébergement, logement, économie, accès à la formation et à l'emploi, à la santé, aide légale et facultative),

le tout dans le cadre d'un partenariat diversifié et coordonné.

De nombreux dispositifs sont mis en place : aides financières, microcrédit, service d'accueil et d'accompagnement social (SAAS), hébergement à la Maison Abbé Pierre, hébergements dans des établissements du CCAS (Forum, CHRS Les Géraniums, lits Haltes Soins-santé), antennes sociales de quartier, aides alimentaires, aides légales, logement en bail glissant. De plus, des actions collectives sont menées, qui ont regroupé près de 360 personnes.

En chiffres, ce sont 2 151 personnes différentes qui ont bénéficié d'une aide financière (soit une augmentation de 4,51 % par rapport à 2012). Le montant total des aides versées s'élève à 319 K€ en 2013. Ce sont également 45 contrats de microcrédit qui ont été accordés (sur 315 sollicitations), 12 238 entretiens réalisés par les personnels du SAAS auprès de 1 890 ménages différents (en particulier pour des personnes relevant de l'asile et en recherche de solution d'hébergement), 370 personnes accueillies à la Maison Abbé Pierre, 49 personnes au Forum, 53 au CHRS Les Géraniums.

Parallèlement, 1 871 ménages ont été accompagnés dans le cadre du Revenu de Solidarité Active (RSA) et 3 659 ménages ont bénéficié d'une aide alimentaire territorialisée. Ce dernier chiffre est en hausse de + 34 % par rapport à 2012.

Enfin, les antennes sociales de quartier, créées en 2012, ont assuré un service en proximité des territoires et des usagers, faisant face à des sollicitations et problématiques très diversifiées. Ce sont au total 13 085 accueils physiques et 17 140 accueils téléphoniques qui ont été enregistrés en 2013.

### **L'Autonomie**

Ce pôle couvre un large public d'usagers. Conséquence de l'évolution des besoins, un objectif majeur est de lutter contre l'isolement des personnes fragilisées par l'âge ou le handicap, à travers une mobilisation des établissements dédiés, des services à domicile, mais aussi par le soutien à des démarches bénévoles ou associatives.

La volonté affirmée du CCAS dans le domaine du vieillissement s'articule aujourd'hui autour de deux axes : encourager le maintien à domicile et lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Dans le domaine du handicap, le CCAS assure une mission d'information, de mise en réseau des associations et de changement de regard sur la personne handicapée.

Hors activité de la Maison des Seniors, les services de la Direction Autonomie du CCAS ont apporté un service à 1 990 personnes différentes :

. les services de soutien à domicile ont réalisé des prestations auprès de 1 707 personnes différentes, âgées ou handicapées : aide à domicile, auxiliaires de vie, portage de repas à domicile, offre de service téléalarme, accueil de jour «Escapade» (pour personnes âgées dépendantes avec troubles cognitifs).

Ainsi, en 2013, 119 587 heures d'aide à domicile et auxiliaires de vie ont été réalisées auprès de 914 personnes différentes. Pour la sixième année consécutive, le ratio du nombre d'heures moyen par usager est en baisse sur le secteur de l'aide à domicile et, pour la première fois, il est en baisse également sur le secteur des auxiliaires de vie. Cela peut s'expliquer par l'évolution des besoins des usagers concernés.

Les prestations des aides à domicile et des auxiliaires de vie sont réalisées dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), mis en place avec le Conseil Général en 2011.

En 2013, le service des repas à domicile a livré 129 563 repas à 780 usagers différents, soit une moyenne de 10 797 repas par mois. Le nombre moyen de repas livré par usager passe de 178 en 2012 à 166 en 2013, ce qui pourrait être le signe d'une fragilisation financière des bénéficiaires.

L'accueil de jour de l'Esplanade a réalisé 2 235 journées d'activités pour 56 usagers différents. Enfin, l'année 2013 compte 470 abonnés différents au service de téléalarme.

. les logements-foyers ont accueilli 366 résidents différents, et 426 personnes dans les restaurants.

Le CCAS dispose d'une offre de 337 logements dans 5 logements-foyers répartis sur différents quartiers de la Ville : Palente (Les Lilas), Battant (Le Marulaz), Planoise (Les Hortensias), Montrapon (Les Cèdres), Saint-Claude (H. Huot).

Même s'il enregistre une légère baisse en 2013, le taux d'occupation des logements est aujourd'hui plus satisfaisant qu'en 2009.

Le nombre d'entrées en 2013 : 49 usagers, accueillis après un délai d'attente moyen de 5,5 mois. Ces nouveaux usagers ont une moyenne d'âge de 79,2 ans.

Le nombre de sorties : 55 usagers.

Depuis la réorganisation en 2009, la prise en charge des soins au sein des logements-foyers a été externalisée. Aujourd'hui, 51 % des usagers bénéficient de soins. Par contre, l'accueil d'un public psychologiquement plus fragile est en augmentation, et nécessite une mobilisation croissante des aides-soignants internes.

Les logements-foyers offrent à leurs usagers, et c'est un maillon essentiel du projet d'établissement, des animations, des rencontres inter-foyers, des partenariats avec les acteurs du quartier, etc., qui permettent aux usagers d'éviter l'isolement. La démarche intergénérationnelle menée au Logement-Foyer des Hortensias a également apporté beaucoup de satisfaction de part et d'autre.

La Maison des Seniors, dispositif récent mis en place par le CCAS, a reçu 4 010 demandes, dont 2 773 par une visite au site du centre-ville. Elle a pour principales missions :

- . d'assurer un accueil et une écoute personnalisée,
- . de lutter contre l'isolement et de favoriser et coordonner les actions pour et par les personnes âgées à Besançon,
- . d'informer les personnes en perte d'autonomie et d'accompagner dans la recherche de solutions.

Enfin, la mission «Handicap» touche environ 3 000 personnes différentes, via des actions de sensibilisation et la diffusion du magazine handi'actu. Les deux objectifs principaux de cette mission sont :

- . favoriser l'accessibilité de la ville pour tous (schéma d'accessibilité),
- . changer le regard sur les formes de handicap grâce à des actions de mobilisation, de communication et de sensibilisation, en particulier dans les lycées.

### Le secrétariat général

Le secrétariat général a pour missions :

- . d'être garant de la bonne affectation des moyens aux objectifs du projet politique,
- . d'assurer le fonctionnement institutionnel du CCAS (8 conseils d'administration en 2013),
- . de faciliter le fonctionnement de l'ensemble des secteurs d'activité,
- . d'assurer les missions budgétaires et juridiques,
- . de permettre au CCAS et à ses usagers de disposer d'infrastructures entretenues et de qualité (16 bâtiments représentant 500 logements sont entretenus par le service études et entretien du patrimoine. Le patrimoine immobilier total représente 40 000 m<sup>2</sup>).

### Les conditions d'exécution des missions

#### Le personnel

Evolution des effectifs	2013		2012		Variation ETC 2012/2013
	Nb agents	ETC	Nb agents	ETC	
Direction/secrétariat général	56	48,72	65	58,58	- 16,8 %
Solidarités	117	108,85	128	120,27	- 9,5 %
Autonomie	226	188,55	220	187,76	+ 0,4 %
Handicap (*)	13	12,8	18	17,4	- 26,4 %
<b>Total des effectifs (*)</b>	<b>412</b>	<b>358,92</b>	<b>431</b>	<b>384,01</b>	<b>- 6,5 %</b>

(\*) hors travailleurs handicapés

Sur ces effectifs totaux, les aides à domicile représentent 87 agents, les auxiliaires de vie 20 agents. Les logements foyers occupent 63 agents, et les antennes sociales de quartier 44 agents.

En 2013, la masse salariale du budget général représente 16 131 K€.

Le nombre de jours de formation réalisé est de 1 220,61.

### **Les travaux en 2013**

Six agents sont intervenus pour assurer la maintenance, l'entretien, la réhabilitation et l'évolution des 40 000 m<sup>2</sup> de patrimoine immobilier du CCAS.

En plus de l'entretien quotidien, l'équipe du service Etudes et Entretien a été particulièrement mobilisée sur la rénovation des logements-foyers des Hortensias et des Cèdres.

### **Les établissements du CCAS**

Les bâtiments sous responsabilité du CCAS ont été cités au chapitre 1<sup>er</sup> : ce sont les 5 logements-foyers : H. Huot, Marulaz, Les Hortensias, Les Cèdres, Les Lilas, et les hébergements d'urgence : Maison Abbé Pierre, Résidence du Forum, LHSS (Lits Halte Soins Santé), CHRS Les Géraniums (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).

A noter à échéance 2014 la construction du bâtiment «AGORA», quartier de Montrapon, en partenariat avec Grand Besançon Habitat, en remplacement de l'actuel FORUM dont la déconstruction devrait être programmée par la suite.

## **Etats financiers 2013 et liens avec la Ville**

### **Situation financière 2013**

Le compte administratif 2013 a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public le 25 juin 2014. Il est conforme au compte de gestion.

Le compte administratif du CCAS est le résultat d'une consolidation :

- . du budget principal (secrétariat général, SAAS, Forum, logements d'insertion, antennes sociales de quartier, cuisine alimentant les établissements)
- . de 10 budgets annexes, dont les logement-foyers, l'accueil de jour, la restauration à domicile, l'aide à domicile, l'auxiliaire de vie, le CHRS.

Le budget consolidé 2013 était établi sur un volume de l'ordre de 35 M€, soit 28 M€ en fonctionnement et 6,8 M€ en investissement.

Au 31 décembre 2013, le compte administratif consolidé présente :

- un excédent de fonctionnement au titre de 2013 de + 2 129 K€, ce qui aboutit à un excédent cumulé à 3 492 K€,
- un déficit d'investissement au titre de 2013 de - 1 664 K€, ce qui aboutit à un déficit cumulé de - 978 K€ à fin 2013.

Remarque : Les budgets annexes sont soumis à la réglementation M 22 et à la tarification des tutelles (forfait soin, forfait hébergement, etc.) que sont principalement le Conseil Général et l'Etat. Ce n'est donc pas le CCAS qui décide de l'affectation des résultats concernant ces établissements.

**CA 2013 - Section d'investissement**

Section d'investissement en K€ consolidé	2013	2012	Variation 2012/2013
Recettes d'investissement	3 262	2 195,7	+ 1 066,3
Dépenses d'investissement	4 925,7	2 312,8	+ 2 612,9
Résultat de l'exercice en investissement	- 1 663,7	+117,1	
<b>Résultat cumulé avec reports</b>	<b>- 978 K€</b>	<b>+ 367 K€</b>	

La section investissement est principalement alimentée par le budget principal.

L'explication du déficit constaté est la suivante : en 2013, le CCAS a encaissé le remboursement de l'assurance concernant le sinistre du bâtiment du CHAT (décembre 2012). Mais, en respect des principes comptables, ce remboursement est enregistré en section de fonctionnement, alors que les dépenses liées l'ont été en investissement. La section d'investissement se trouve donc impactée « négativement » de ces écritures en 2013, position qui sera régularisée en 2014 par l'affectation de résultat.

Les principales dépenses d'investissement se répartissent sur trois postes : 1 554 K€ d'opération patrimoniale (transfert de bâtiment dans le cadre de la fusion CHAT-SDH, qui trouve sa contrepartie en recettes), 2 000 K€ d'investissements (locaux rez-de-chaussée du CCAS, bâtiment CHAT, travaux sur les logements-foyers, véhicules, logiciels) et 559 K€ de remboursement d'emprunts.

Les recettes d'investissement 2013 sont essentiellement constituées d'opérations d'ordre (342 K€) ou patrimoniales (1 554 K€), de souscriptions d'emprunts (333 K€) et des reports de l'exercice 2012.

**CA 2013 - Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement est répartie entre le budget principal et les budgets annexes de la façon suivante en 2013 :

Section de fonctionnement en K€ Compte administratif 2013	Principal 2013	Annexes 2013	Total CCAS
Recettes de fonctionnement	15 944,9	10 636,4	26 581,3
Dépenses de fonctionnement	14 029,2	10 423,3	24 452,5
Résultat 2013 avant report	1 915,7	213,1	2 128,8
Report	1 203,5	159,4	1 362,9
Résultat cumulé de l'exercice	3 119,2	372,5	3 491,7

Pour mémoire, les chiffres 2012 :

Section de fonctionnement en K€ Compte administratif 2012	Principal 2012	Annexes 2012	Total CCAS
Recettes de fonctionnement	14 825,4	10 898,0	25 723,4
Dépenses de fonctionnement	14 970,7	10 584,5	25 555,2
Résultat 2012 avant report	- 145,3	+ 313,5	168,2

En 2013, le total des recettes du budget principal inclut le remboursement d'assurances évoqué au paragraphe précédent pour un montant de 1 800 K€, ce qui contribue à la réalisation d'un excédent de fonctionnement au budget principal de + 1 915,7 K€ (contre - 145,3 K€ en 2012).

#### Les dépenses de fonctionnement 2013

Pour l'année 2013, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 452 K€. Elles sont donc en baisse de 4,31 % par rapport à 2012.

. avec un total de 16 131 K€ en 2013, les charges de personnel représentent 66 % du total des dépenses de fonctionnement. Ce poste est en augmentation de + 2,66 % par rapport à 2012 où il s'élevait à 15 712 K€. Du fait de sa forte quote-part dans les dépenses, le poste de la masse salariale requiert beaucoup de vigilance.

. les charges générales (chapitre 011) s'élèvent à 6 158 K€ en 2013, soit une baisse de 7,8 % par rapport à 2012 (6 677 K€). La recherche d'économies, l'optimisation des dépenses d'entretien, et certaines modifications de périmètre expliquent cette évolution. Les principaux postes sont les locations immobilières et mobilières, les fluides et les honoraires des prestataires (alimentation, médical),

. les autres dépenses se chiffrent à 2 164 K€, dont 421 K€ de subventions versées à des organismes, 915 K€ du budget principal vers les budgets annexes, 319 K€ au titre du secours d'urgence et 342 K€ de dotation aux amortissements.

#### Les recettes de fonctionnement 2013

Pour l'année 2013, les recettes -hors le remboursement d'assurance de 1 800 K€- s'élèvent à 24 781 K€. Elles sont donc en baisse de 3,66 % par rapport à 2012.

La Ville est le principal financeur du CCAS par l'apport d'une subvention de fonctionnement de 10 213 K€ en 2013. Essentiellement via les dotations globales, l'Etat finance le CCAS à hauteur de 3 133 K€, et le Département à hauteur de 2 391 K€.

La facturation directe auprès des usagers représente 5 936 K€, montant qui est stable par rapport à 2012 (5 973 K€).

Les principaux postes de recettes sont donc :

. la tarification pour 7 836 K€, soit 31,6 % du total des recettes, en baisse par rapport à 2012.

. les subventions et dotations globales pour un montant de 11 880 K€ en 2013, soit 48 % du total des recettes.

Les autres postes de recettes sont constitués de la facturation des prestations de l'ESAT (1 506 K€), des produits financiers (1 016 K€), et d'autres produits de gestion.

### **Liens avec la Ville de Besançon**

#### **Liens juridiques**

La liste exhaustive des nombreuses conventions entre Ville et CCAS est disponible sur le site de la Ville de Besançon, dans le cadre de la publication des délibérations.

Le Conseil Municipal a été sollicité à plusieurs reprises en 2013 sur des sujets impliquant le CCAS : différents groupements de commande, garantie d'emprunt, mutualisation, bail emphytéotique.

### **Liens financiers**

Les principaux flux financiers au titre de 2013 ont été les suivants :

- . versement par la Ville d'une subvention de fonctionnement de 10 213 K€,
- . encaissement par la Ville du coût de la mutualisation des agents (431 K€).

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'activité 2013 de l'établissement public CCAS - Centre Communal d'Action Sociale.

**«M. LE MAIRE** : On a déjà longuement parlé du CCAS, donc je ne vois pas de remarques particulières».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 3 septembre 2014 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte du présent rapport.

*Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.*